

Mardi 24 octobre, l'ADEME organise
la 1^{ère} édition des Rencontres des Territoires en Transition
pour comprendre, partager et s'engager dans des politiques territoriales intégrées.
En multiplex depuis Angers, Arras, Lyon et Toulouse

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS-CV) mettent en œuvre dès aujourd'hui la transition écologique et énergétique. Leur démarche s'appuie sur une vision à long terme fondée sur la division par deux de leurs consommations énergétiques et leur couverture par des énergies renouvelables. Cette vision se décline très concrètement dans des investissements et des projets au service de la compétitivité économique et environnementale des acteurs de ses territoires.

■ Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS-CV)

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte TEPOS-CV s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe, avec les objectifs suivants :

- à l'horizon 2050, réduire ses besoins d'énergie d'au moins 50% et à les couvrir par des énergies renouvelables ;
- une implication des élus, des administrations, des entreprises, des associations, des citoyens.
- une démarche qui encourage l'alliance de territoires urbains et ruraux ;
- un générateur de développement économique local grâce à la stimulation de l'activité et de l'emploi à travers la rénovation du bâti, le développement des énergies renouvelables, etc.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

- La réduction de la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, la croissance des transports collectifs et du covoiturage...
- Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville...
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et la diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires...
- L'éducation à l'environnement : sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

TEPOS-CV, est une opportunité de développement économique et une contribution aux enjeux nationaux

La transition énergétique est à la fois un impératif pour remplir les engagements climatiques formalisés dans l'Accord de Paris à l'occasion de la COP 21 **et une très belle opportunité pour le développement économique des territoires qui s'y engagent.** L'engouement croissant des entreprises pour des coopérations équitables avec les collectivités engagées dans des démarches de transition en est la preuve.

La démarche TEPOS-CV a permis aux territoires d'anticiper la transition énergétique et écologique par une montée en compétence et une mobilisation politique. La mobilisation proactive et ambitieuse de ces outils réglementaires est un atout pour ces territoires.

■ Auvergne-Rhône-Alpes : 36 TEPOS-CV en 2017 pour un objectif de 45 d'ici deux ans

En Auvergne-Rhône-Alpes, 36 territoires sont labellisés TEPOS-CV par la « communauté de travail » composée de la DREAL, l'ADEME, les DDT et le Conseil régional. Soit 1 739 communes, représentant 3,9 M d'habitants (49 % de la population). L'ingénierie de chaque démarche a été financée à hauteur de 100 K€ sur trois ans par l'ADEME et le Conseil régional depuis 2012. Elle permet d'écrire l'histoire de la transition du territoire et de définir un plan d'actions et d'investissement sur chacune des briques qui font la réussite du projet : gouvernance, bâtiment, énergies renouvelables, transport et mobilité, urbanisme et aménagement, efficacité matières et ressources, acteurs économiques.

« Atteindre ces objectifs nécessite que les collectivités s'approprient pleinement leurs compétences et leurs capacités à intervenir dans la consommation et la production d'énergie de leur territoire. En effet, je suis convaincu que ce sont les acteurs du territoire qui vont faire la transition énergétique dans un contexte où les questions énergétiques sont au cœur de défis sociaux, environnementaux, économiques et politiques. »

Jérôme d'Assigny, directeur régional ADEME Auvergne-Rhône-Alpes.

Le soutien direct aux territoires à énergie positive

Les TEPOS-CV sont bénéficiaires d'une animation régionale (DREAL, Conseil régional, ADEME) et de différents dispositifs de soutien :

- Le financement d'investissements via le programme TEPCV du Ministère (lancé en 2014) et la bonification sur 2016 des projets sollicitant les fonds chaleur et fonds déchets de l'ADEME. Ces soutiens financent des actions concrètes de la transition énergétique et écologique dans les territoires. Le programme a bénéficié à tous les territoires à énergie positive en Auvergne-Rhône-Alpes (articulation TEPOS/TEPCV) pour la quasi-totalité des territoires, porteurs de plus de 750 actions soutenues pour un total de près de 90 M€ de subventions publiques de l'État
- Le financement d'une ingénierie de projets via :
 - ✓ Le soutien financier à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) préalable TEPOS pour construire le projet du territoire et s'assurer de répondre aux critères d'engagement dans la démarche.
 - ✓ Le financement d'une AMO locale sur deux fois 3 ans pour les territoires lauréats qui entrent dans la démarche ou la renouvellent, en interne en externe
- La mise à disposition d'une AMO régionale chargée d'animer le réseau des territoires à énergie positive.

Aujourd'hui **en Auvergne-Rhône-Alpes, 30 territoires** bénéficient de cet accompagnement en ingénierie. Une dizaine de territoires sont intéressés pour intégrer la dynamique.

La démarche TEPOS-CV est une opportunité en matière de **création d'emplois**.

Sur le territoire **Annecy-PNR Bauges-Chambéry**, le **programme de rénovation du bâti va permettre d'injecter dès 2018 près de 4 M€ dans le secteur du bâtiment** (potentiel total du marché de la rénovation : 120 M€), projetant ainsi une croissance de plus de 20 %. Ce sont 40 emplois qui seront maintenus ou créés dès 2018 sur un potentiel total de 1200 emplois à faire émerger dans le secteur dans les années à venir.

Le développement de **la filière bois-énergie est elle aussi favorable à la création d'emplois**. Le renforcement de cette filière sur Annecy-Bauges-Chambéry permettra de créer 30 emplois temps plein sur l'amont (exploitation, transformation et commercialisation des plaquettes) et 50 sur l'aval (gestion et maintenance des chaufferies bois) d'ici 2030.

■ De nouveaux engagements en territoire à énergie positive

Le 24 octobre lors des Rencontres des territoires en transition, huit nouveaux territoires en Auvergne-Rhône-Alpes vont signer l'engagement TEPOS-CV. Six pour un premier engagement dans la démarche, deux pour renouveler l'accompagnement de leur démarche

Huit nouveaux territoires en Auvergne-Rhône-Alpes vont signer, le 24 octobre prochain, l'engagement TEPOS-CV, dont six entrées : la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (43), la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole (63), le Syndicat Mixte Maurienne (73), la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire (63), la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (63) et la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté (03) ; et deux renouvellements : la Communautés de communes de Trièves (38) et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (69).

La Communauté de communes du Trièves est un territoire rural de 10 000 habitants, situé sur un plateau de moyenne montagne, 30 km au sud de l'agglomération grenobloise. La démarche territoire à énergie positive lui permet de favoriser la maîtrise de l'énergie avec la rénovation thermique comme priorité et la production d'énergies renouvelables, à commencer par le bois énergie, sa principale ressource.

« La démarche TEPOS est un grand projet de territoire conforme à l'identité du Trièves, qui invite chacun à son niveau à s'engager durablement. Essentiel pour notre avenir et celui de nos enfants, bénéfique financièrement dès maintenant pour le territoire et les habitants, le défi de la transition énergétique ne fait que commencer ». Jérôme Fauconnier, Président de la Communauté de communes du Trièves

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay est un EPCI de 85 000 habitants situé au coeur de la Haute-Loire. La CAPEV se donne pour mission de créer une interdépendance harmonieuse entre un coeur urbain qui devra réduire sa consommation énergétique et des espaces ruraux dont le potentiel de production d'énergies renouvelables

« Avec déjà plusieurs réalisations majeures à son actif, (meilleure performance de tri et de valorisation des déchets de France, 1ère piscine certifiée HQE de France, 4ème réseau de chaleur d'Auvergne), la collectivité souhaite désormais structurer sa politique énergétique à moyen et long terme, pour agir en profondeur et dans la durée dans la transition énergétique de son territoire. » Willy Guieau, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et de l'énergie

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien est un territoire de 50 454 habitants situé aux portes de la métropole Lyonnaise au nord du département du Rhône. Avec la démarche TEPOS-CV, la COR porte les ambitions de la transition énergétique et souhaite promouvoir la cohérence et les solidarités sur un territoire à la fois rural et péri-urbain, agricole et industriel.

« La nouvelle convention TEPOS va permettre à la COR de renouveler les approches sur des thèmes aussi variés que la mobilité, l'organisation de l'urbanisation en fonction de la capacité des réseaux électriques, la mise en place d'un schéma directeur des énergies renouvelables, le développement rapide de zones économiques exemplaires, la gestion des déchets... » Jean-Pierre GOUDARD, Vice-Président de la COR au développement durable et programmes européens

■ Informations pratiques

Centre des congrès de la cité internationale
50, Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon

Entrée B puis Hall Bellecour, derrière la statue de l'homme orange.

Accueil des participants dès 8h30.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

 www.ademe.fr / @ademe

Contacts presse :



Claire-Marie Signouret - clairemarie@plus2sens.com - 06 14 61 82 95
Mailis Gazza - mailis@plus2sens.com - 04 38 38 01 01

